

CANDIDATURES

Prix **ORANGE**



Les signataires de la lettre d'opinion « La psychothérapie n'est pas un luxe »

Les signataires revendiquent le remboursement par l'État des séances de psychothérapie dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Une solution audacieuse pour endiguer une crise de santé publique. Un investissement, non pas un coût. « *Avoir une bonne santé mentale n'est pas un privilège, mais un droit. (...) Pas besoin de réinventer la roue pour soigner les gens donc; nous avons en notre possession l'outil qu'il nous faut pour intervenir.* » ([La Presse, 7 mai 2016](#))

Charles-Albert Morin, M. Sc. maîtrise en études internationales; David Levine et Michael Sheehan, co-porte-parole, [Collectif pour l'accès à la psychothérapie](#); Christine Grou, présidente de l'[Ordre des psychologues du Québec](#) et membre du Collectif pour l'accès à la psychothérapie.



Prix **CITRON**

Le Centre hospitalier de la Baie-des-Chaleurs

Monsieur Giroux (nom fictif) a été isolé à plusieurs reprises de manière injustifiée et abusive pour des périodes allant jusqu'à quatre jours consécutifs durant son hospitalisation au Centre hospitalier de la Baie-des-Chaleurs (CHBC), entre janvier et février 2016. M. Giroux aurait été isolé près de 150 heures. La salle d'isolement, aussi appelée « salle d'observation » par certains membres du personnel ou « salle de soins intensifs » par d'autres, fait l'objet de confusion quant à son utilité. Les notes au dossier d'usagers présentent un manque de précision quant aux mesures utilisées. De plus, aucune mesure alternative ne semble avoir été tentée. En 2007, le CHBC avait fait l'objet d'une enquête du Protecteur du citoyen pour deux situations de même nature.

Monsieur Robert Salois

Monsieur Robert Salois est mis en candidature pour l'ensemble de son œuvre à titre de Commissaire à la santé et au bien-être, plus particulièrement pour ses positions touchant à la santé mentale que l'on retrouve dans son [Rapport d'appréciation](#) de 2012, incluant sa recommandation pour que les services de psychothérapie soient couverts par la RAMQ. Aussi, [en mars 2015](#), il a sonné l'alarme face à la consommation de psychostimulants chez les jeunes québécois. En 2016, [il a déploré](#) la mise à mort de cette institution indépendante qui évalue la performance du système de santé et de services sociaux.

Le Centre hospitalier régional de Rimouski

Le Centre hospitalier régional de Rimouski est passé de 78 électrochocs en 2014 à 460 en 2015, une [augmentation de 400 %](#). Un chiffre effarant pour une mesure soi-disant de [derniers recours](#). Or, aucune justification thérapeutique ne doit permettre des traitements cruels, inhumains et dégradants, le tout en cohérence avec le [rapport du Rapporteur spécial contre la torture](#) (ONU). La recherche de mesures alternatives doit être privilégiée, non pas l'ouverture de nouvelles plages horaires pour administrer des électrochocs ! C'est un total de 10 690 électrochocs qui se sont donnés au Québec en 2015, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2014.

Madame V.

Madame V., qui occupait le poste de directrice des ventes, a dû s'absenter du travail pour un problème de santé mentale. Après lui avoir refusé un retour progressif au travail, son employeur l'a congédiée prétextant l'abolition de son poste, poste ayant été rouvert le mois suivant. Victime de mesures discriminatoires, elle a eu le courage de défendre ses droits en étant représentée par la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse](#). Dans un jugement du Tribunal des droits de la personne, son ex-employeur a été condamné à lui verser plus de 30 000 \$ en dommages matériels, moraux et punitifs.

L'Institut universitaire en santé mentale de Montréal

L'Institut est en mis en candidature pour l'isolement d'une personne pendant 8 jours. Monsieur a été placé en isolement « non planifié » où le consentement de la personne n'est pas requis en raison du contexte d'urgence. L'analyse du dossier par le Protecteur du citoyen porte à croire que le recours à cette mesure est vite devenu systématique. Qui plus est, lors de sa mise en isolement, le 20 mars, de 6h à 19h30, l'évaluation de Monsieur n'a pas été faite comme il se doit. Peu après 19h30, il est parvenu à retirer la fenêtre de la chambre et à déboulonner la moustiquaire à l'aide d'une manivelle de son lit. L'événement n'a pas eu d'incidences fâcheuses, mais selon le Protecteur, « *la mesure d'isolement qui visait à protéger l'usager de lui-même a eu l'effet inverse et l'a plutôt mis en danger* » ([La Presse, 18 décembre 2016](#)).



La petite histoire de l'AGIDD-SMQ

Fondée en 1990, l'AGIDD-SMQ lutte en faveur de la reconnaissance et de l'exercice des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, des droits de tout citoyen, soit les droits fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité.

L'AGIDD-SMQ a développé, depuis sa fondation, une expertise unique et reconnue dans plusieurs milieux concernant les droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

L'Association porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de ces dernières. Son action prend différentes formes :

- Prises de position publiques et politiques;
- Diffusion de formations aux personnes utilisatrices ainsi qu'aux intervenants des milieux communautaires et du réseau de la santé;
- Diffusion de publications sur les droits en santé mentale;
- Organisation de colloques sur les droits en santé mentale.

La petite histoire des prix Orange et Citron

Le concours des prix Orange et Citron est une initiative de l'AGIDD-SMQ.

C'est en 1996 que ce concours a vu le jour. De 1996 à 1999, un jury nommé par le conseil d'administration étudiait les candidatures et choisissait les gagnants. Depuis 1999, un vote populaire permet de déterminer les récipiendaires de ces prix.

Cet évènement annuel vise à mobiliser autour de la question du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

C'est une façon concrète et originale de démystifier « la folie » dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui trop souvent les exclut ou les marginalise. C'est une occasion qui leur permet de reprendre du pouvoir en ayant droit au chapitre, en devenant juge plutôt qu'accusé.

Le prix Orange est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution s'étant illustré de par son implication pour le respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Le prix Citron est décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui, de par son implication, contrevient au respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Les votes doivent être reçus avant le 13 mai 2017.

BULLETIN DE VOTE

QUI PEUT VOTER? Toute personne qui vit ou a vécu un problème de santé mentale & toute personne intéressée à la question du respect des droits des citoyens vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Votre vote pour **LE PRIX ORANGE**

- SIGNATAIRES DE LA LETTRE D'OPINION
« LA PSYCHOTHÉRAPIE N'EST PAS UN LUXE »
- MONSIEUR ROBERT SALOIS
- MADAME V.

Votre vote pour **LE PRIX CITRON**

- CENTRE HOSPITALIER DE LA BAIE-DES-CHALEURS
- CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE RIMOUSKI
- L'INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE
DE MONTRÉAL

VOTEZ

AVANT LE 13 MAI 2017

En ligne : www.agidd.org

Par la poste :

AGIDD-SMQ

4837, rue Boyer, bureau 210
Montréal (Québec) H2J 3E6

Par télécopieur : 514 523-0797

Par courriel : info@agidd.org



De manière ponctuelle, l'AGIDD-SMQ achemine à un vaste réseau d'alliés son Infolettre **À Contre-Courant**. L'infolettre est destinée aux personnes et organisations intéressées par les enjeux liés à la promotion et à la défense des droits en santé mentale. Les adresses électroniques des personnes et organisations inscrites demeurent confidentielles. Il est possible de se désinscrire en tout temps. Inscrivez-vous via l'adresse suivante : www.agidd.org/contact/infolettre-a-contre-courant



Les prix **ORANGE** et **CITRON** 2017
seront remis le **MERCREDI 24 MAI**
lors d'un 5 à 7 au Centre Raymond-Blais (salle n° 2),
situé au 6, rue Raymond-Blais à Lévis.

AGIDD-SMQ

Téléphone :

514 523-3443 • 1 866 523-3443

Site Web : www.agidd.org



www.facebook.com/agiddsmq



@agiddsmq



AGIDD-SMQ

ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC